

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :  
RÈGLEMENT NUMÉRO 438-2011**

**À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE  
INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 438-2011 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 25-96 ET SES AMENDEMENTS VISANT À MODIFIER  
LES USAGES PERMIS DANS CERTAINES ZONES DE TYPES CENTRE-VILLE ET  
COMMERCIAL AINSI QU'À ÉTABLIR DES NORMES SUR LES MARGES DE REcul.**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux contribuables de la Ville de Pont-Rouge par la soussignée, Jocelyne Laliberté, greffière :

1. **QUE** lors de sa **séance ordinaire** tenue le **6<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2011**, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, a adopté le **1<sup>er</sup> projet de règlement 438-2011** et que suivant la Loi, le conseil tiendra une **assemblée publique de consultation** lors d'une **séance ordinaire**, le **lundi 3 octobre 2011 à compter de 19 h 30 à la salle du conseil au centre communautaire, situé au 2, rue de la Fabrique, à Pont-Rouge**, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Résumé du projet**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 438-2011**

Le règlement a pour but de modifier le règlement de zonage 25-96 et ses amendements **«VISANT À MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS CERTAINES ZONES DE TYPES CENTRE-VILLE ET COMMERCIAL AINSI QU'À ÉTABLIR DES NORMES SUR LES MARGES DE REcul»**.

2. **QU'**au cours de cette assemblée publique de consultation, le Maire ou la personne nommée par le conseil expliquera la teneur du projet du règlement susmentionné ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.
3. **QUE** le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE VINGT-ET-UNIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE ONZE.**

\_\_\_\_\_  
JOCELYNE LALIBERTÉ, G.M.A.  
GREFFIÈRE

**Résumé de l'avis :**

Consultation : Étape où les personnes intéressées par le projet de règlement affectant le zonage peuvent apporter leurs commentaires et observations.

Date de la consultation : Le 3 octobre 2011, au Centre communautaire situé au 2, rue de la Fabrique à Pont-Rouge, à 19 h 30.

Projet : Modifier les usages autorisés à l'intérieur des zones de types centre-ville et commercial et établir une marge de recul maximale de 5 mètres pour tous les bâtiments principaux situés en bordure de la rue du Collège (de la rue de Chantal à la rue Rivard) ainsi que ceux situés en bordure de la rue Dupont (de la rue du Collège à la voie ferrée).